Année 1993. – N° 109 [2] A.N. (C.R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Jeudi 23 décembre 1993

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10e Législature

SESSION EXTRACRDINAIRE DE 1993-1994

(5e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2e séance du mercredi 22 décembre 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Questions au Gouvernement** (p. 8087).

RÉVISION DE LA LOI FALLOUX (p. 8087)

MM. Daniel Colliard, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

ÉCONOMIE ET EMPLOI (p. 8088)

MM. Gilbert Biessy, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

POLITIQUE FAMILIALE (p. 8089)

Mmes Colette Codaccioni, Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

CONTRÔLES D'IDENTITÉ (p. 8089)

MM. Michel Ghysel, Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

CONDITIONS D'ACCÈS AU LOGEMENT (p. 8090)

MM. Gilbert Meyer, Hervé de Charette, ministre du logement.

RÉFORME DES COLLÈGES (p. 8091)

MM. Thierry Lazaro, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

CONVENTION DE SCHENGEN (p. 8091)

MM. Jacques Myard, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

AVENIR DE L'ENTREPRISE SUD MARINE (p. 8092)

MM. Bernard Leccia, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

NUISANCES DE L'AÉROPORT DE ROISSY (p. 8093)

MM. Marcel Porcher, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

ÉVOLUTION DU CHÔMAGE (p. 8093)

MM. Didier Boulaud, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (p. 8094)

MM. Bernard Derosier, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

LOI FALLOUX - FINANCES LOCALES (p. 8095)

MM. Henri Emmanuelli, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ (p. 8097)

MM. Michel Cartaud, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

PORT DE BOULOGNE-SUR-MER (p. 8097)

MM. Jean-Pierre Pont, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

SOLIDARITÉ ENVERS LES ARTISTES ET LES INTELLECTUELS DE SARAJEVO (p. 8098)

MM. Alain Levoyer, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES AROMATIQUES (p. 8098)

MM. Pierre Hériaud, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

DÉPÉNALISATION DES DROGUES DOUCES (p. 8099)

MM. Henri Lalanne, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

REJETS DE DÉTONATEURS SUR LE LITTORAL (p. 8100)

MM. Jacques Le Nay, Michel Barnier, ministre de l'environnement.

AIDE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (p. 8101)

MM. Jean-Pierre Soisson, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

Suspension et reprise de la séance (p. 8101)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

2. **Qualité des produits agricoles et alimentaires.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire. (p. 8101).

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

Suspension et reprise de la séance (p. 8102)

3. **Communication de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale** (p. 8102).

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 8102).

5. **Rappels au règlement** (p. 8102).

MM. Patrick Ollier, le président, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale ; Daniel Garrigue, Jean Proriol.

6. **Ordre du jour** (p. 8103).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

RÉVISION DE LA LOI FALLOUX

M. le président. La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale. *(« Ah ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Monsieur le ministre, le Gouvernement et sa majorité de droite, en court-circuitant toute discussion au Sénat *(« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* et en faisant adopter dans la précipitation la révision de la loi Falloux *(Protestations sur les mêmes bancs)* ont commis un véritable coup de force contre la démocratie en essayant, de surcroît, de diviser les Français.

M. Jean Tardito. Ce qui est pire !

M. Daniel Colliard. Mais, dès vendredi, enseignants, personnels, parents d'élèves et jeunes ont exprimé leur inquiétude quant aux conséquences qu'aurait le financement des constructions de l'enseignement privé. Ils ont affirmé avec force que l'organisation de l'enseignement gratuit et laïque est une responsabilité de l'Etat, qui exige des moyens autrement plus importants que ceux qui sont prévus dans la loi de finances.

De tous les horizons, le coup de force ainsi perpétré est aujourd'hui reconnu. Nous n'en sommes que plus exigeants dans notre demande de nouvelle délibération de la loi à la session de printemps, comme l'article 10 de la Constitution le permet. M. le Président de la République peut user de son droit à cet égard.

Cela dit, nous savons bien que c'est d'abord par une forte mobilisation de tous les citoyens dans leur diversité, qui sont attachés à un grand service public d'enseignement, que peut être imposé le retrait de cette mesure scandaleuse. Aussi les députés communistes apportent-ils leur soutien actif à la préparation de la manifestation nationale prévue le 16 janvier.

La décision prise ce matin par le conseil des ministres de mettre en place une commission sur la sécurité dans les établissements d'enseignement ne doit pas faire diversion. *(« La question ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Le groupe communiste, avec l'ensemble des partenaires du service public d'éducation, demande avant tout que le Gouvernement dégage les sommes nécessaires au regard des besoins urgents de l'enseignement public à tous les niveaux. A cette fin, nous lui demandons de présenter un collectif budgétaire à la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale.* Monsieur le député, vous affirmez que la loi n'a pas été débattue, qu'elle n'a pas été examinée,...

M. Daniel Colliard. Elle l'a été à la hussarde !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... qu'on n'a même pas eu le temps de la lire. Je vous rappellerai quelques chiffres.

M. Arthur Dehaine. Vous faites bien, monsieur le ministre, car ils ont la mémoire courte !

M. le ministre de l'éducation nationale. Entre le dépôt du texte, d'origine parlementaire, et son adoption se sont écoulés cinq mois et demi. Ce texte comporte une trentaine de lignes. Pour les discuter, quarante-neuf heures et dix minutes ont été nécessaires. Sur cette trentaine de lignes, 6 200 amendements ont été déposés,...

M. Paul Mercieca. C'est que le texte était mauvais !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... soit plus de 200 amendements par ligne.

M. Daniel Colliard. Pourquoi alors une telle précipitation ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Quand on affirme que le texte n'a pas été examiné, on essaie – je le dis de manière souriante – d'abuser l'électeur ; en tout cas, on se moque du monde ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

J'ajoute que, avant d'être débattue à l'Assemblée nationale...

M. Jean-Yves Le Déaut. Une nuit de samedi à dimanche, à la fin du mois de juin !

M. le ministre de l'éducation nationale. La question l'avait été devant le pays. En effet, et je regrette de vous le rappeler, mais je suis obligé de le faire, cette liberté nouvelle donnée aux collectivités locales était explicitement inscrite dans le programme de la majorité qui siège sur ces bancs et qui a remporté les élections législatives au mois de mars dernier ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Tardito. Le sens de l'Etat, on ne connaît pas !

M. Charles Ehrmann. On n'empêche pas l'orateur de parler !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous le dis simplement, mais avec gravité, la confiance reviendra dans ce pays quand les électeurs vérifieront – ils sont en train de le faire – que les élus font ce qu'ils ont dit qu'ils feraient. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Enfin, monsieur le député, je vous remercie d'avoir rappelé qu'une commission composée d'experts, de responsables de l'administration et de parlementaires de tous horizons sera constituée pour tirer au clair tous les problèmes de sécurité, en particulier ceux que posent les collèges Pailleron dont on a souvent parlé sur vos bancs. Avec 12 milliards de francs d'emprunts bonifiés, les collectivités pourront faire face à leurs obligations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

ÉCONOMIE ET EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, il n'est pas une intervention gouvernementale qui ne rappelle la priorité politique : l'économie et l'emploi. Loin de vous contenter de parler, vous avez agi. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Un plan de relance qui n'a pas ou peu relancé notre économie ; la suppression du mois de décalage pour le remboursement de la TVA ; des mesures fiscales ; une loi quinquennale ; un nouveau projet de loi relatif à l'initiative et à l'entreprise individuelle pour l'emploi *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* : autant d'acquis remis en cause ! Autant de baisses de pouvoir d'achat ! Autant de régressions sociales ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* En ce domaine, vous épuisez toutes les ressources de votre politique !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La question !

M. Gilbert Biessy. Les effets pervers des aides à l'embauche conduisent les entreprises à ne plus embaucher de salariés sans exonération de charges sociales. Mais pour quels résultats ? On déplore la perte de 260 000 emplois en 1993, une nouvelle perte de 90 000 emplois s'annonce pour le premier trimestre de 1994 ;...

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Gilbert Biessy. ... 130 000 demandeurs d'emploi supplémentaires sont prévus pour la fin juin,...

M. Arthur Dehaine. Qu'avez-vous fait pendant douze ans ?

M. Gilbert Biessy. ... et 3,5 millions de chômeurs au printemps !

Vous ne pouvez plus, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous prévaloir d'une gestion du passé pour justifier cette situation. *(« Si, si ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Celle-ci, mes chers collègues, est désormais le produit de votre politique. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

De nombreuses PME et PMI ont ; c'est vrai ; des difficultés de trésorerie dues, pour une part, à l'irresponsabilité du système bancaire.

M. Michel Inchauspé. Oh !

M. Gilbert Biessy. Mais ce n'est pas en créant une aide identique pour toutes les entreprises que nous obtiendrons des résultats ! Il faut décentraliser les fonds pour leur donner toute leur efficacité.

Cela dit, l'essentiel n'est pas là.

Monsieur le Premier ministre, pour créer des emplois, ce n'est pas d'argent dont les entreprises ont besoin, c'est d'abord de travail !

M. Charles Ehrmann. Vous ne croyez même pas à ce que vous dites !

M. Gilbert Biessy. Ce travail s'obtient par la solvabilité du marché, c'est-à-dire par une augmentation du revenu des ménages. *(« La question ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Veuillez poser votre question, mon cher collègue.

M. Gilbert Biessy. Le résultat de votre politique, c'est une évolution « zéro » des revenus des ménages durant le dernier semestre 1993.

Je vais maintenant vous poser ma question, monsieur le Premier ministre. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Rapidement ! *(Sourires.)*

M. Gilbert Biessy. Monsieur le Premier ministre, allez-vous enfin changer d'orientation *(« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* d'abord en décentralisant l'aide aux collectivités territoriales, en permettant à celles-ci d'exercer un réel contrôle de l'utilisation des fonds publics, en aidant les entreprises selon leur taux de rentabilité, ensuite en augmentant les revenus des salaires et des retraites pour créer une véritable demande solvable et donner ainsi du travail aux entreprises ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, *ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.* Monsieur le député, depuis le mois d'avril dernier, la situation de l'emploi préoccupe le Gouvernement qui a fait de la lutte contre le chômage une priorité obsessionnelle.

Les raisons de cette situation sont à la fois conjoncturelles et structurelles. J'en citerai quatre, et préciserai les réponses qui sont actuellement apportées.

Première raison : une croissance trop faible. Réponse : la baisse des taux d'intérêt, la relance du secteur du bâtiment et des travaux publics, la participation de notre pays à une démarche européenne de croissance.

Deuxième raison : un coût du travail trop élevé. Réponse : la budgétisation des cotisations d'allocations familiales.

Troisième raison : une mauvaise adéquation des offres et des demandes de travail. A cet égard, la loi quinquennale sur l'emploi, qui a fait l'objet d'une approbation

d'ensemble du Conseil constitutionnel, et qui a été publiée hier matin, apporte en son titre III une série de réponses concernant l'orientation, la formation et l'insertion.

Quatrième raison : l'organisation trop rigide du marché du travail. Il y a beaucoup trop longtemps qu'on tente de résoudre le problème du travail par une flexibilité externe. La loi quinquennale permet désormais de sauvegarder les contrats de travail et de protéger les entreprises et les salariés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

POLITIQUE FAMILIALE

M. le président. La parole est à Mme Colette Codaccioni.

Mme Colette Codaccioni. Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Madame le ministre d'Etat, l'allocation parentale de libre choix a fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines. Il s'agissait de la première proposition de mon rapport au Premier ministre. Cette allocation permettrait au jeune père ou à la jeune mère de s'arrêter de travailler complètement, ou de travailler à mi-temps, dès la naissance de leur premier enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de trois ans.

En fait, il s'agirait d'élargir l'actuelle allocation parentale d'éducation en la versant dès la naissance du premier enfant.

Les autres des cinquante propositions que contenait mon rapport concernaient notamment la diversification des modes de garde pour le jeune enfant, l'organisation du travail des femmes, le temps partiel, la fiscalité, la branche famille, les retraites.

Avec l'allocation parentale de libre choix, il ne s'agit en aucune façon de revenir sur le travail des femmes ni de prôner le retour des femmes au foyer : il s'agit de permettre au couple d'élever lui-même son enfant s'il le souhaite. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

La semaine dernière, M. le Premier ministre annonçait les réformes qu'il souhaitait mettre en œuvre. Parmi celles-ci une loi sur la famille viserait à encourager les naissances et faciliterait le choix des couples.

Il faisait également allusion à une loi sur la dépendance des personnes âgées, autre proposition sur laquelle nous avions pris des engagements pendant la campagne des législatives.

Madame le ministre d'Etat, la semaine dernière, lors d'une émission télévisée, vous n'avez pas eu le temps de développer vos propositions concernant la politique familiale, propositions qui feront l'objet d'un projet de loi cadre que vous déposerez au printemps prochain. Pourriez-vous nous préciser d'ores et déjà ses orientations ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Bernard Serrou, député de Montpellier, s'associe à ma question.

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, *ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.* Je confirme, naturellement, qu'un projet de loi sera au début de la session de printemps sera soumis au Parlement dès que le calendrier le permettra.

En effet, le Gouvernement tient à soutenir la famille, les valeurs qu'elle représente dans notre société, et à lui accorder une priorité pour atténuer les difficultés auxquelles elle est confrontée dans cette période de crise économique, à laquelle s'ajoutent les problèmes démographiques que vous avez bien mis en valeur dans votre rapport, madame le député – je serais tentée dire : hélas ! car tous les chiffres que vous avez donnés sont exacts, donc inquiétants, et nous devons réagir.

A ce propos, je tiens à souligner combien votre travail aura été utile car votre rapport nous servira dans l'élaboration de notre propre texte. Vous avez d'ailleurs dû le comprendre en écoutant le Premier ministre exposer mercredi dernier les orientations de ce projet de loi « famille », dont je pourrais détailler les grandes lignes, si le président m'en laissait le temps...

M. le président. Non, madame le ministre d'Etat !

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Je me bornerai donc à dire qu'il aura plusieurs volets.

Il comprendra d'abord une allocation parentale de libre choix, tout à fait conforme à l'esprit de ce que vous venez d'exposer, qui ne sera donc pas un salaire maternel dans le sens où certains l'envisagent aujourd'hui pour s'en inquiéter : vous avez comme moi entendu des femmes s'élever contre le fait qu'on veuille les renvoyer à la maison, les empêcher de travailler. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République.)* Or, nous le savons bien, nombre d'entre elles veulent et, surtout, doivent travailler. Elles souhaitent pouvoir opter, au cours de leur vie, entre le travail et le domicile, quand les enfants sont petits. Or certaines peuvent pas s'arrêter de travailler pour des raisons financières. Aussi voulons-nous faciliter le libre choix par une allocation, qui sera l'extension de l'actuelle allocation parentale, et par une amélioration des modes d'accueil du petit enfant.

Nous entendons également améliorer les conditions d'accueil. Il est certain, par ailleurs, que tout ce qui a trait au logement est souvent un obstacle pour les couples désireux d'avoir des enfants. Nous aurons donc à nous préoccuper du logement social. N'oublions pas non plus les grands enfants et les difficultés qu'entraîne la suppression brutale des prestations familiales lorsque les enfants atteignent leur vingt ans. Ces enfants, nous devons les aider, et mettre en place à cet effet une panoplie de mesures qui tiennent compte de la diversité des familles. Tout cela va converger vers le même objectif, et je suis heureuse que vous m'ayez donné l'occasion de m'en expliquer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

CONTRÔLES D'IDENTITÉ

M. le président. La parole est à M. Michel Ghysel.

M. Michel Ghysel. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, le respect de la loi s'impose à tous les citoyens, mais certains comportements trop formalistes en dénaturent le véritable sens, et l'exemple que je vais vous donner en est une pénible illustration.

Il y a une dizaine de jours, dans un quartier sensible, la police interpelle un drogué. Celui-ci donne le nom de ses fournisseurs ; ce sont des trafiquants, et l'un d'eux est un trafiquant notoire. La perquisition à son domicile le confirme, et même son épouse, qui n'a de cesse de voir ce commerce illégal prendre fin, le dénonce et est d'accord pour se présenter comme témoin. Il est donc déféré au Parquet, renvoyé devant le juge d'instruction et là, stupeur ! parce qu'on avait ajouté le mot « suspect » au comportement du premier interpellé, toute la procédure qui concerne le véritable coupable, le trafiquant notoire, est déclarée nulle par le juge d'instruction, qui s'est rangé à l'avis, je dirais presque à l'argutie de l'avocat. Le Parquet, interpellé, et peut-être un peu choqué, revient sur l'affaire, d'autant que, au cours du trajet, le délinquant avait menacé de mort un policier et sa famille. Sans résultat : après une nuit au dépôt, l'intéressé est relâché !

Il va passer en jugement – bien sûr ! – le 24 avril 1994 mais on est en droit de se poser des questions.

Comment, dans de telles conditions, obtenir des citoyens qu'ils prennent leurs responsabilités et acceptent de se présenter comme témoins, ces témoins dont la justice a besoin ?

Que faire pour des témoins qui prennent leurs responsabilités ? L'épouse du trafiquant dont je parlais est en danger.

Enfin, que dire à des membres des forces de l'ordre qui, à leurs risques et périls, vont devoir remettre la main sur des individus peut-être dangereux ?

Vous avez soutenu, monsieur le garde des sceaux, en concertation avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, un projet de loi sur le contrôle d'identité. Encore faudrait-il que la manière dont cette loi est appliquée ne la vide pas de tout son sens. Le code pénal est fait pour le respect et la protection du citoyen et de la justice. Il ne faudrait pas que, par des arguments juridiques un peu pervers, on en fasse un code à l'usage des voyous ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. René Couanau. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Méhaignerie, *ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.* Monsieur le député, je tiens d'abord à vous remercier pour votre action personnelle et courageuse dans la lutte contre la drogue.

Sur le fond, la chambre d'accusation de la cour d'appel devrait être amenée à trancher le différend que vous évoquez, et vous comprendrez que, respectueux du secret de l'instruction, je ne m'immisce pas dans une affaire en cours.

En revanche, je crois devoir rappeler ici que les deux textes votés au printemps dernier sur la réforme de la procédure pénale et sur les contrôles d'identité ont, d'une part, pour ambition de réduire très fortement les nullités en matière d'instruction et, d'autre part, de clarifier et de simplifier l'ensemble des procédures et des modalités de contrôle d'identité. Sur ces deux points, des progrès très importants ont été faits au cours des derniers mois.

Croyez bien, monsieur le député, que mon devoir, – dans le respect de la loi, bien sûr, – est de soutenir votre action. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

CONDITIONS D'ACCÈS AU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. Ma question s'adresse à M. Hervé de Charette, ministre du logement.

Lorsque les conditions d'accès au logement social s'ajoutent aux complications connues de tous, chercher à se loger devient un calvaire.

Permettez-moi de citer trois exemples d'exclusion de ce type de logement pour dépassement du plafond de ressources : celui d'un couple sans enfants, avec 8 507 francs de revenus mensuels, celui d'un couple avec un enfant et 10 132 francs de revenus, celui d'un ménage avec deux enfants dont les ressources étaient, il y a dix ans, inférieures de 10 p. 100 au plafond mais qui, ayant simplement suivi l'inflation, le dépassent maintenant de 13 p. 100, ce qui aboutit à créer une nouvelle catégorie d'exclus.

M. Jean-Claude Lefort. Vous le découvrez aujourd'hui !

M. Gilbert Meyer. Par conséquent, tout en veillant à ce que le logement public soit prioritairement réservé aux défavorisés, il faudrait adapter l'accès au parc social et, en particulier, reconsidérer les exclusions motivées par un dépassement du plafond de ressources. Bien entendu, cet ajustement devra donner lieu à contrepartie. L'outil régulateur existe déjà : le surloyer, qui a l'avantage d'être une contribution non fiscalisée et qui est une application du concept de solidarité vis-à-vis des catégories sociales défavorisées. Déjà applicable au maintien dans les murs, son principe devrait être étendu à l'accès au logement. Les produits ainsi générés formant, de par leur origine, le véritable tissu d'une contribution sociale au logement, ils devraient être préférés à ceux résultant de l'aliénation du patrimoine.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Gilbert Meyer. Les ventes ne correspondent pas à un objectif de solidarité ; l'essentiel du parc ne s'y prête d'ailleurs pas, puisqu'il est constitué à plus de 90 p. 100 par du locatif. La neutralisation des mécanismes d'exclusion passe ainsi par deux impératifs. D'abord, une profonde actualisation.

M. le président. Monsieur Meyer, si vous êtes trop long, des collègues de votre groupe ne vont pas pouvoir poser leur question !

M. Gilbert Meyer. Je n'ai pas atteint les deux minutes qui me sont imparties, monsieur le président !

M. le président. Vous les avez dépassées !

M. Arthur Dehaine. C'est très important, monsieur le président !

M. Gilbert Meyer. La deuxième condition, c'est l'instauration du surloyer pour accéder au logement social. Monsieur le ministre, comptez-vous aller dans ce sens pour permettre une meilleure gestion du logement social ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du logement.

M. Hervé de Charette, *ministre du logement.* Monsieur le député, vous avez abordé trois questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre avec la brièveté à laquelle M. le président est attaché !...

Premièrement, faut-il modifier les plafonds de ressources d'accès aux logements HLM ? La réponse est oui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour*

la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) M. le Premier ministre a bien voulu en accepter le principe. Les modalités sont en cours d'examen avec l'Union des HLM. Dans les tout prochains jours, les nouveaux plafonds de ressources seront publiés, et ils iront dans le sens que vous souhaitez.

Deuxièmement, faut-il que les organismes HLM appliquent ce que l'on appelle le surloyer à ceux dont les ressources dépassent ces plafonds ? Il n'était pas raisonnable de l'envisager tant que ces plafonds étaient décalés par rapport à la réalité sociale. Mais dès qu'il y aura amélioration, il sera en effet souhaitable que les organismes HLM assument pleinement leurs responsabilités et veillent à ce que les familles dorées d'un niveau de ressources nettement supérieur à ces plafonds participent à l'effort de solidarité collectif en faveur du logement social.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre du logement. Enfin, la vente de logements HLM n'est pas conforme, avez-vous dit, à l'intérêt des familles. Très franchement, je ne le crois pas. Le fait est qu'un certain nombre de familles désirent devenir propriétaires. Pour ce qui me concerne et, avec l'accord du Premier ministre, je souhaite répondre à cette demande. Voilà les réponses qui correspondent, je l'espère, à ce que vous avez souhaité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

RÉFORME DES COLLÈGES

M. le président. La parole est à M. Thierry Lazaro.

M. Thierry Lazaro. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Depuis plusieurs années, les missions du collège font l'objet d'un débat. Le collège constitue en effet un enjeu déterminant dans la scolarité des jeunes, et il était grand temps de faire un bilan.

Dans cette perspective, monsieur le ministre, vous avez entrepris une large consultation des élus, certes, mais surtout de ceux qui ont l'expérience du terrain : les enseignants, le personnel d'encadrement et les chefs d'établissement. Il est en effet essentiel que cette réforme du collège s'appuie sur la plus large concertation. Toutefois, je crains que votre démarche n'ait été mal perçue par l'ensemble des personnels.

M. Jean Tardito. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Thierry Lazaro. En tant que conseiller général, j'assiste régulièrement aux conseils d'administration des collèges de mon canton. Lors de ces réunions, les principaux et enseignants m'ont fait part de leur désappointement à la suite du courrier que vous leur avez adressé après le 15 novembre et dans lequel vous leur demandiez de vous transmettre leurs propositions avant le 30 du même mois. Ils considèrent en effet que le délai laissé à leur réflexion est particulièrement court : deux semaines, vous en conviendrez, c'est bien peu pour traiter d'un sujet d'une telle importance. Il serait opportun de leur laisser davantage de temps afin qu'ils puissent mener leur réflexion dans un véritable climat de confiance et de partenariat et s'exprimer de façon constructive.

Enfin, je ferai une remarque de forme. Enseignants et principaux ont ressenti quelque amertume en lisant que le collège est « le maillon faible du système éducatif ». Tous sont bien conscients des faiblesses de l'organisation actuelle et ils ont été les premiers à les dénoncer, mais dévaloriser leur effort ne les incitera guère à participer à une réflexion concertée sur la réforme des collèges. Or celle-ci, me semble-t-il, s'engagera mal si les principaux acteurs s'en excluent. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, vos intentions sur ce sujet ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale.* Monsieur le député, votre question est au cœur de notre démarche qui vise à un changement indispensable, à mes yeux, au sein de l'éducation nationale. « Maillon faible du système éducatif », l'expression n'est pas de moi. Je me suis borné à citer la conclusion d'un rapport récent commandé par mon prédécesseur sur le collège à la française. Qu'entend-on par là ? Une chose toute simple : le collège qui scolarise désormais l'ensemble des jeunes Français – et c'est bien – a grand mal à répondre à leur extraordinaire hétérogénéité. On trouve des élèves très à l'aise et d'autres qui connaissent de réels problèmes. Dans la consultation que vous évoquez – j'ai déjà reçu plus de 7 000 lettres – les enseignants m'ont fait part de leur très grande difficulté et, souvent, de leur désarroi lorsqu'il s'agit de répondre à ces situations.

Il y a, vous le savez, les réponses traditionnelles ; certains rêvent de revenir aux anciennes filières et de mettre les bons avec les bons et les mauvais avec les mauvais. Je ne crois pas que ce soir la bonne voie. C'est la raison pour laquelle j'ai effectivement promis pour le courant du mois de janvier, d'abord un compte rendu général de l'ensemble de la consultation – bien entendu, les lettres qui arriveront jusqu'au 31 décembre seront lues –, ensuite, des propositions précises afin que le collège traite mieux le cas des élèves en difficulté, mais aussi que chacun, maître ou élève, s'y sente mieux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

CONVENTION DE SCHENGEN

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Le 30 juillet dernier, la France, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas ont déposé leurs instruments de ratification pour l'entrée en vigueur de la convention d'application de Schengen à compter, pour partie, du 1er septembre, pour partie, du 1er décembre. Mais le comité exécutif à décidé de surseoir à l'application de cette convention dont le principe fondamental stipule la suppression des contrôles aux frontières internes des Etats signataires.

Or, monsieur le ministre d'Etat, c'est à nos frontières que sont refusées sur notre territoire plus de 60 p. 100 des admissions des personnes non désirables et saisie de la drogue en quantité non négligeable. Mes questions sont donc celles-ci.

D'abord, quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour renforcer le contrôle des flux migratoires, déjà réalisé en partie grâce à la loi que vous avez fait voter ?

Ensuite, et surtout, quelles mesures allez-vous prendre pour renforcer les contrôles de lutte contre le trafic de drogue et quelles démarches allez-vous entreprendre pour inciter à plus de rigueur les Etats pratiquant une politique tout à fait laxiste en ce domaine ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement et du territoire.

M. Charles Pasqua, *ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement et du territoire.* Monsieur le député, la convention de Schengen a eu comme conséquence de créer un espace juridique commun à un certain nombre de pays européens. Conclue d'abord entre les trois pays du Benelux, puis l'Allemagne et la France, cette convention s'est étendue progressivement à l'Espagne, au Portugal et à l'Italie. Ultérieurement, elle s'étendra aux Douze.

Elle prévoit que les contrôles sont exercés aux frontières externes de la Communauté. Je vous rappelle d'ailleurs que le Congrès du Parlement a modifié la Constitution en ce sens, tout en laissant à l'Etat les possibilités de maintenir son droit interne.

L'application de la convention de Schengen suppose en effet que soient remplies deux conditions.

Premièrement, qu'il y ait un contrôle réel aux frontières externes, ce qui implique que les Etats concernés renforcent les contrôles ; c'est en voie d'être fait.

Deuxièmement, que dans différents domaines, et notamment la lutte contre la drogue, les législations soient progressivement uniformisées.

Je rappelle que les textes qui vous ont été soumis prévoient que, même en cas de suppression des contrôles aux frontières internes, la France se réserve le droit de procéder aux contrôles nécessaires dans une profondeur de vingt kilomètres à l'intérieur de ses frontières. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Pour nous, il est clair que la libre circulation des personnes et des biens ne saurait signifier la libre circulation de la drogue et des trafiquants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Donc, nous entendons bien nous doter des moyens nécessaires.

La convention de Schengen a eu aussi l'effet d'amener à une certaine prise de conscience, pour l'attribution des visas mais aussi pour la définition d'une politique commune de lutte contre la drogue, des pays qui avaient une pratique disons moins sévère. Les choses sont en train de prendre bonne tournure. Nous continuerons nos efforts jusqu'à ce que des résultats satisfaisants soient obtenus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

AVENIR DE L'ENTREPRISE SUD MARINE

M. le président. La parole est à M. Bernard Leccia.

M. Bernard Leccia. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Monsieur le ministre, l'entreprise Sud Marine à Marseille, fleuron de la réparation navale et de l'*off shore* sur la façade méditerranéenne française, est en liquidation judiciaire. Un instant, l'espoir était revenu de voir cette entreprise redémarrer après une reprise éventuelle par Bouygues. Les négociations n'ont malheureusement pas abouti.

Une commande de plate-forme *off shore* par Elf, qui fait actuellement construire ces équipements en Ecosse ou en Arabie saoudite, permettrait à Sud Marine de se redresser. Elle éviterait la fermeture de l'entreprise, et donc le licenciement de 615 salariés et la perte de nombreux emplois de sous-traitance, ainsi que la disparition définitive d'un plateau technique très performant. Afin d'éviter ce drame économique et humain dans une ville déjà très fortement touchée par la crise, nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès de la compagnie Elf, dont vous assurez la tutelle, pour qu'elle passe commande de cette plate-forme à Sud Marine.

Nous vous demandons également d'ouvrir, dans les meilleurs délais, une large concertation sur l'avenir de cette entreprise et, plus largement, sur l'avenir industriel de Marseille. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean Tardito. Il faut organiser une table ronde, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Monsieur Leccia, depuis la constitution du Gouvernement, Sud Marine est un abonné des services du ministère de l'industrie ! J'ai eu moi-même l'occasion de recevoir, à plusieurs reprises, les représentants de cette société ainsi que les élus des Bouches-du-Rhône, toutes tendances politiques confondues.

Sud Marine fait de la réparation navale et a souffert, à ce titre, de la désaffection du port de Marseille, dont certaines des pratiques ont amené les utilisateurs à refuser d'y faire escale, tant il avaient la certitude de ne pas être bien traités. Quand il n'y a plus de bateaux, il n'y a plus de réparations. C'est, hélas ! une évidence qu'il faut avoir le courage de rappeler.

En ce qui concerne les plates-formes pétrolières, personne ne conteste la capacité technique de Sud Marine. En revanche, son niveau de prix et surtout le degré de confiance que l'on peut accorder à ses délais de livraison ont eu pour résultat de la faire écarter assez systématiquement des listes d'appel d'offres.

C'est la raison pour laquelle, à la demande de l'entreprise et des élus marseillais, j'avais amené le principal donneur d'ordre, Elf, à accepter que Sud Marine soit admise à concourir, en dépit de retards de livraison qui avaient, en plusieurs circonstances, compromis l'exploitation des champs pétroliers. Malheureusement, cette entreprise n'a, ni en juillet, ni en août, ni en septembre, accepté les programmes de suppression d'emplois qui auraient seuls permis la poursuite de l'activité. Nous avons, en septembre et en octobre, assuré avec l'argent public les paies de fin de mois dans l'attente de ces programmes, mais ils n'ont pas été mis en œuvre, de telle sorte que le tribunal de commerce, le 8 novembre dernier, a été contraint de constater la mise en règlement judiciaire. Nous avons proposé à Bouygues Offshore, lauréat des marchés d'Elf, d'envisager de réaliser sur place à Marseille, avec le personnel, les locaux et les équipements de Sud Marine, les plates-formes dont il avait obtenu commande. La façon dont les syndicalistes ont

accueilli Bouygues-Offshore a abouti aux résultats que vous avez vous-même évoqués. Ses responsables se sont découragés et ont renoncé à reprendre Sud Marine.

Le 3 janvier prochain, le tribunal de commerce devrait prononcer la liquidation. Soyez certain, monsieur le député, que nous ferons tout pour que cette liquidation n'aboutisse pas à la dispersion totale des effectifs. Mais que chacun prenne sa part de responsabilité dans la chronique d'une fin annoncée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

NUISANCES DE L'AÉROPORT DE ROISSY

M. le président. La parole est à M. Marcel Porcher.

M. Marcel Porcher. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, j'ai à rapporter les récriminations de plusieurs centaines de milliers de Val-d'Oisiens qui supportent, de jour comme de nuit, les nuisances liées au passage des avions desservant l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle. J'ai aussi à rapporter les craintes que leur inspire le survol aussi fréquent de zones aussi urbanisées.

Encore les populations n'ont-elles pas connaissance à ce jour du nouvel avant-projet de plan-masse qui a été adressé aux élus. Ce document fait en effet apparaître de nombreuses zones supplémentaires de bruit, dont l'une – et c'est fort regrettable – comprend l'hôpital de Gonesse.

De surcroît, la mise en service, à l'ouest de la plate-forme, d'un *hub* postal se traduira par de nombreux mouvements d'avions court-courriers, dont on sait qu'il sont particulièrement bruyants.

Ces nuisances sont d'autant plus insupportables que les populations du Val-d'Oise ont le sentiment de ne pas vraiment bénéficier, en termes d'activités et d'emplois, de la présence de l'aéroport dont les responsables, de façon un peu surréaliste, se sont lancés dans la carrière de promoteur immobilier, en construisant quelque 60 000 mètres carrés de bureaux sur le site. Autant d'activités, autant d'emplois qui échapperont aux villes avoisinantes tout en saturant les réseaux censés les desservir.

Monsieur le ministre, je ne paraphraserai pas le célèbre humoriste qui vous eût parlé en la circonstance d'« aéroports à la campagne », mais n'est-il pas possible, étant entendu que les douleurs sont moins vives quand elle sont diffuses, d'envisager l'ouverture d'autres sites, que ce soit pour le fret ou les passagers ? Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, *ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.* Monsieur le député, il est clair que Roissy est une très grande chance pour la région parisienne et pour le pays. Tout est fait pour essayer de limiter au minimum les nuisances.

Premièrement, une étude est en cours pour définir, avec une extrême précision, les trajectoires les moins dommageables pour la population.

Deuxièmement, Aéroports de Paris vient de se doter de l'un des matériels les plus perfectionnés au monde pour suivre les trajectoires et mesurer les bruits causés par chaque avion. Dès l'année prochaine, une maison de l'environnement sera ouverte au public dans l'enceinte de l'aéroport, de telle sorte que chacun, notamment les associations de riverains et les élus, puisse vérifier le caractère effectif de la surveillance exercée par les responsables de l'aviation civile.

Enfin, sur le plan communautaire, les Douze viennent de prendre la décision commune de retirer du trafic, dans les huit ans, tous les avions du chapitre 2, c'est-à-dire les vieux avions particulièrement bruyants.

La crise aérienne se traduisant, de surcroît, par un moindre développement du trafic, nous espérons que, malgré l'ouverture de la troisième piste de Roissy, qui est devenue indispensable, nous pourrons à la fois utiliser au mieux cette plate-forme qui, je le répète, est une chance pour le pays, et diminuer sérieusement les nuisances subies par la population riveraine. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Didier Boulaud.

M. Didier Boulaud. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Nous venons d'apprendre une chute de la consommation de 1,6 p. 100 au mois de novembre. La mairie de Paris annonce de son côté que, pour la seule année 1993, le nombre des RMistes sera probablement en hausse de 20 p. 100 dans la capitale, la progression étant sans doute identique pour l'ensemble de la France. Chaque jour apporte son triste cortège de licenciements secs et de suppressions d'emplois.

Le 8 avril 1993, dans son discours de politique générale, le Premier ministre déclarait : « Il s'agit de faire en sorte que le chômage, qui progressera inéluctablement cette année, soit stabilisé à la fin de 1993 et qu'une décrue puisse être ensuite amorcée. »

Le 15 décembre dernier, à la même tribune, il reconnaissait que, malgré ses réformes, bien des difficultés demeuraient. Il indiquait en effet : « Je pense naturellement comme vous au drame que constitue l'aggravation du chômage. Mon espoir est que la courbe du chômage s'inversera en 1994. » Modifiant son propre calendrier, il annonçait l'inversion de la courbe non plus pour 1993, comme il l'avait promis...

M. Maurice Dousset et M. René Garrec. Jamais il n'a promis cela !

M. Didier Boulaud. ... mais pour 1994. Il reconnaissait ainsi implicitement que ses promesses du 8 avril étaient restées vaines.

Depuis le 1er avril, le nombre des chômeurs a augmenté de 300 000. Le Premier ministre aurait-il trop promis aux Français, qui ne voient rien venir ? Chacun sait aujourd'hui que la croissance économique annoncée pour 1994 sera insuffisante pour enrayer la progression du chômage et qu'au contraire l'emploi se détériorera encore avec 170 000 pertes d'emploi supplémentaires l'an prochain.

M. Robert-André Vivien. Vous n'avez rien fait pendant dix ans !

M. Didier Boulaud. Depuis son arrivée au pouvoir, le Premier ministre nous annonce sans cesse de nouvelles dispositions en faveur de l'emploi. Mais la situation est insupportable pour le pays et dramatique pour tous ceux qui, frappés par le chômage en cette veille de Noël, seront privés du minimum de ressources qui leur aurait permis de vivre les fêtes dans la dignité.

M. Patrick Ollier. Provocateur ! Qu'avez-vous fait en dix ans ?

M. Didier Boulaud. Le Gouvernement peut-il enfin nous dire ce qu'il est capable de faire pour inverser la courbe du chômage et quelles mesures concrètes il prendra, dès le début de l'année 1994, pour y parvenir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Ollier. Pas vous, pas ça !

M. Charles Ehrmann. Vous avez la mémoire courte !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, *ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.* Monsieur le député, le chômage est la conséquence...

M. Jacques Baumel. De dix ans de politique socialiste !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... d'une dérive assez profonde et assez ancienne pour que vous ne manifestiez pas aujourd'hui, après avoir occupé le pouvoir pendant douze ans, une telle impatience de voir s'inverser la courbe ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Bateux. Avec 3,5 millions de chômeurs, il y a de quoi s'impatienter !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le Premier ministre n'a jamais promis l'inversion de la courbe pour 1993. Mais le Gouvernement a mis en place des mesures qui, enfin, s'attaquent au fond du problème *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, qui, enfin, vont nous permettre de passer d'une flexibilité externe, qui ne nous a valu que des licenciements, à une flexibilité interne, qui protège l'emploi et les entreprises.

M. René Garrec. Très bien !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le Gouvernement a également mis en place un dispositif d'orientation, de formation et d'insertion des jeunes, qui doit les conduire ailleurs qu'au chômage.

M. Jean-Yves Le Déaut. Charabia ! Bla-bla-bla ! Balla-balla-balla !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Enfin, compte tenu des efforts déployés pour contenir la dépense publique et pour mieux maîtriser le devenir économique de notre pays, 1994 devrait confirmer les signes de retour à la croissance que nous percevons aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le Président, j'aurais aimé interroger M. le Premier ministre, mais je vois qu'il n'est plus à son banc. Je m'adresse donc au Gouvernement dans sa collégialité.

La semaine dernière, les Françaises et les Français *(« Papier ! Papier ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*...

M. Robert-André Vivien. Quand on connaît son sujet, on n'a pas besoin d'antisèches !

M. le président. Monsieur Vivien, lorsque les membres de votre groupe ne liront plus de papiers, nous en ferons la remarque à M. Derosier ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

D'ici là, laissez M. Derosier poser sa question.

M. Bernard Derosier. Merci, monsieur le président. Vous constatez, comme moi, l'intolérance de la droite *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)* et la difficulté pour l'opposition de s'exprimer dans cette assemblée.

La semaine dernière, la France et les Français ont été désagréablement surpris par la malheureuse initiative du ministre de l'éducation nationale. *(« Hou ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Cette semaine, la France et les Français prennent conscience des risques de guerre scolaire dont le Gouvernement a pris la responsabilité. *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

M. François Grosdidier. Sectaire !

M. Bernard Derosier. Après la trêve des confiseurs, les Françaises et les Français se retrouveront confrontés à un problème qui ne se posait pas avant que le Gouvernement et sa majorité ne le suscitent.

M. Robert-André Vivien. Si ! vous ne connaissez rien au dossier !

M. Bernard Derosier. Vous vous êtes abrités derrière le rapport Vedel, alors que son auteur, depuis quelques jours, déplore publiquement la précipitation avec laquelle vous avez agi. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Qui dit vrai aujourd'hui du cardinal de Lyon ou de M. Bayrou ? *(Exclamations sur les mêmes bancs.)* Pour Mgr Decourtray, le problème de la sécurité ne se pose pas dans les termes qu'a utilisés le ministre de l'éducation nationale. *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez M. Derosier s'exprimer.

M. Bernard Derosier. Allez-vous abandonner, monsieur le ministre, le grand principe de l'école, celui de l'égalité des chances pour tous les enfants, en encourageant, comme vous le faites, la mise en place d'un système scolaire à deux vitesses ?

La méthode utilisée pour faire voter cette loi est tout à fait contraire à l'image que M. Balladur veut donner de lui-même et de son Gouvernement.

M. Robert-André Vivien. Elle est toujours plus belle que la vôtre !

M. Bernard Derosier. Les Français ne reconnaissent plus M. Balladur. Il les avait convaincus qu'il était un bon Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Ils se rendent compte maintenant qu'il représente des intérêts catégoriels. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Le Premier ministre a annoncé une commission à laquelle seraient associés des parlementaires. Le groupe socialiste, lui, a demandé la création d'une commission d'enquête...

M. Philippe Bonnecarrère. Trop tard !

M. Bernard Derosier. ... sur les conditions d'élaboration du rapport Vedel. Aujourd'hui, seul le Premier ministre a la possibilité de demander au Président de la République d'inscrire la proposition de résolution tendant à créer cette commission d'enquête à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Envisage-t-il de le faire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Charles Ehrmann. Appel à Toulon !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. Bayrou, piège à sous !

M. Robert-André Vivien. Pas de mollesse, monsieur le ministre !

M. François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale.* Monsieur le député, un jour, les historiens, en lisant vos propos, s'étonneront qu'à la fin du XXe siècle, en France, un tel sujet ait pu donner lieu à de tels débats. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

De quoi s'agit-il en effet ?

M. Claude Bartolone. De la République !

M. Christian Bataille. La guerre scolaire, c'est vous !

M. le ministre de l'éducation nationale. De quelque chose de très simple...

M. Louis Mexandeau. Oui, de la laïcité !

M. le ministre de l'éducation nationale. Peut-on s'écouter, à défaut de s'entendre ?

Il s'agit de donner aux collectivités locales...

M. Jean-Pierre Balligand. Elles n'ont plus de fric !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... la liberté d'attribuer une subvention à une école. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

En France, monsieur Derosier, les collectivités locales peuvent tout faire. Elles peuvent financer des clubs de football par millions et par dizaines de millions, elles peuvent sponsoriser des bateaux de course, elles peuvent subventionner des associations, mais elles n'avaient pas le droit de donner une subvention à une école pour réparer les locaux.

M. Martin Malvy. C'est faux ! Depuis la loi Debré, elles les subventionnent !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est parfaitement exact, et vous n'avez pas le droit de vous comporter comme vous le faites.

M. Christian Bataille. Vive l'école laïque !

M. Marc Le Fur et M. Daniel Pennec. Silence, les roquets !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme ! Vous pouvez échanger des arguments sans vous mettre dans des états pareils !

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, poursuivez votre propos.

M. le ministre de l'éducation nationale. Quant à l'affirmation selon laquelle ce serait de l'argent public pris pour l'école privée, c'est une pure et simple falsification ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Louis Mexandeau. 17 p. 100 !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pourquoi ? Parce que les dépenses pour l'école publique – tous les élus le savent – sont des dépenses obligatoires ; nous en avons la charge à 100 p. 100.

M. Jean-Claude Lefort. Quel brillant mathématicien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Et personne ne songe à s'en exonérer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Bataille. Falsification !

M. le ministre de l'éducation nationale. La vérité, c'est que les élus, que vous insultez *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)* en les soupçonnant de détourner l'argent des écoles publiques vers les écoles privées *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)* utiliseront la liberté qui leur est donnée dans le respect d'un principe évident : sans y être obligés en quoi que ce soit, ils assumeront toutes leurs charges, et elles sont prioritaires, à l'égard de l'école publique et, s'ils le souhaitent, ils feront aussi ce qu'ils estiment devoir faire pour les locaux des écoles sous contrat. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Lefort. Démission !

LOI FALLOUX ET FINANCES LOCALES

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli. *(Exclamations et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mes chers collègues, je vous en prie, un peu de calme ! La parole est à M. Henri Emmanuelli et à lui seul.

M. Henri Emmanuelli. Je pensais interroger le Premier ministre sur la prochaine élection présidentielle. Mais, puisqu'il est parti, je poserai à M. Bayrou une question sur la loi Falloux. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Monsieur le ministre, vous avez reçu mandat de diriger l'éducation nationale, mais, Dieu merci – comme vous diriez –, vous n'avez pas reçu celui d'écrire l'histoire de France. Vous ne savez pas plus que moi ce que les historiens écriront.

M. Robert-André Vivien. Posez donc votre question !

M. Henri Emmanuelli. Ce que nous savons bien en revanche, c'est que la décision d'abroger la loi Falloux va contre l'école publique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)* C'est une décision contre l'école publique car vous ne ferez croire à personne ...

M. Charles Ehrmann. Si !

M. Henri Emmanuelli. ... que l'on puisse financer à la fois l'école publique et l'école privée.

M. François Vannson. Qu'a fait Michel Rocard ?

M. Roland Nungesser. L'école privée coûte moins cher !

M. Henri Emmanuelli. Aucun président de conseil général ne peut l'ignorer. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Monsieur le président, je ne m'entends même plus parler !

M. le président. Poursuivez, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Merci, monsieur le président.

Laissons de côté les petits artifices démagogiques qui consistent à dire qu'on finance bien aussi les clubs de football ! Pas dans mon département, en tout cas ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.)* Nous ne finançons que l'UNSS, c'est-à-dire le sport scolaire.

Vous ne ferez croire à personne que ce qu'on donnera au privé, on ne le prendra pas au public !

M. Roland Nungesser. Ce n'est pas ça du tout !

M. Henri Emmanuelli. Au cas où vous auriez encore quelques doutes, écoutez ce qu'a déclaré M. le président UDF de la région Bourgogne : J'appliquerai la loi Falloux, mais à enveloppe constante. En clair : ce que je donnerai au privé, je le prendrai au public ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Charles Ehrmann. En proportion, on donnera autant au privé qu'au public. Puisque 17 p. 100 des enfants sont scolarisés dans le privé, il faut leur donner 17 p. 100 !

M. le président. Monsieur Ehrmann, je vous en prie !

M. Henri Emmanuelli. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement, alors que les collectivités locales doivent déjà faire face à une poussée très forte des dépenses sociales et que M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et M. le ministre du budget ont cru bon de restreindre l'aide que l'Etat leur accorde ?

Dans ces conditions, monsieur le ministre de l'éducation nationale, au lieu de vous en décharger sur les communes, les départements et les régions, comptez-vous prendre en charge les fameux travaux d'urgence qu'a subrepticement détectés la commission Vedel ? Pour ce faire, vous pourriez, par exemple, ne pas diminuer l'impôt sur le revenu, ou bien augmenter le rendement de l'impôt sur la fortune. Cela vaudrait mieux que de faire financer cette mesure par la taxe d'habitation payée par les classes moyennes et les pauvres gens !

M. René Couanau. Démago !

M. Henri Emmanuelli. Par ailleurs, monsieur le ministre, allez-vous vous assurer très rapidement qu'aucune dépense de sécurité n'est nécessaire dans l'enseignement public ? Je rappellerai que, alors que l'enseignement privé compte 0,23 p. 100 de locaux préfabriqués, vous avez estimé que les enfants n'étaient plus en sécurité. Or 22 p. 100 des locaux sont en préfabriqué dans le secteur public. Quelle enveloppe budgétaire, quel paquet de milliards comptez-vous dégager *(Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République)* afin que les enfants de l'école publique soient au moins aussi en sécurité que ceux de l'école privée ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. René Couanau. et **M. Robert-André Vivien.** Démago !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale.* Monsieur Emmanuelli, il en est pour vous du doyen Vedel pour lequel j'ai beaucoup d'admiration comme de Mgr Decourtray : vous prenez ce qui vous arrange et laissez ce qui vous dérange ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Dans quelles proportions l'Etat aide-t-il les collectivités locales, prioritairement pour l'enseignement public *(« Heureusement ! » sur les bancs du groupe socialiste)* et, ensuite pour les établissements privés sous contrat d'association ? Dans des proportions substantielles : 100 p. 100 des dépenses sont éligibles à l'emprunt « spécial sécurité » à 2 p. 100 pour le public et 50 p. 100 – soit la moitié – pour le privé.

S'agissant des préfabriqués, ce que vous dites est inexact. D'abord, il est faux de prétendre que 22 p. 100 des locaux sont en préfabriqué dans le public ; entre la vérité et votre affirmation, le rapport est de 1 à 10. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Ensuite, aux termes du rapport Vedel, aucun des préfabriqués n'est classé dangereux, aucun. Alors, monsieur Emmanuelli, vous n'aviez pas le droit de dire cela !

M. Robert-André Vivien. Mensonges !

M. le ministre de l'éducation nationale. Enfin, dernière observation, j'aurais été prêt à engager un débat avec vous sur la laïcité, dont nous sommes autant les défenseurs que qui que ce soit. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Claude Lefort. Oh non ! pas vous !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous nous honorons d'en être les défenseurs et elle n'appartient à personne sur ces bancs !

Mme Véronique Neiertz et M. Michel Berson. Pas vous !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'aurais été prêt à engager ce débat, monsieur Emmanuelli...

M. Henri Emmanuelli. Quand vous voulez !

M. le ministre de l'éducation. ... si je vous avais entendu articuler les mêmes reproches à l'époque où M. Rocard a fait voter sa loi donnant toute liberté de financement à l'enseignement agricole privé, et à l'époque où M. Lang a conclu avec le père Cloupet les accords que l'on sait ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Bataille. Bayrou, Tartuffe !

M. le président. Nous en venons au questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

M. le président. La parole est à M. Michel Cartaud.

M. Robert-André Vivien. Les socialistes s'en vont. Ils ont honte !

M. Michel Cartaud. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Charles Ehrmann. L'emploi n'intéresse pas les socialistes !

M. le président. Monsieur Ehrmann, un peu de calme ! J'invite nos collègues socialistes qui souhaitent sortir à le faire sans trop de bruit.

Poursuivez, monsieur Cartaud.

M. Michel Cartaud. Les socialistes s'en vont : je vais pouvoir parler d'emploi.

Le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, agit efficacement...

M. Louis Mexandeau. Non !

M. Michel Cartaud. ... pour relancer l'économie de notre pays, qui avait été si endommagée.

Les contrats emploi-solidarité permettent à certains de nos concitoyens, les jeunes notamment, de supporter les difficultés matérielles et morales qu'ils rencontrent temporairement. Toutefois, une note du 2 juin 1993 a donné pour directive aux directions départementales du travail et de l'emploi d'attribuer ces contrats à des publics prioritaires : les personnes inscrites depuis plus de trois ans à l'ANPE, les RMIstes, etc.

Un tel système bloque en partie le recrutement contrats emploi-solidarité, puisque ces publics prioritaires peuvent bénéficier d'un tel contrat pendant trente-six mois. Cela a pour conséquence de priver de ces contrats les jeunes de vingt à vingt-cinq ans inscrits pour la première fois à l'ANPE. Or, ils peuvent être utiles pour une formation.

Monsieur le ministre, est-il possible de reconsidérer ou d'améliorer le système, en attendant que la relance soit totale et efficace ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, *ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.* Monsieur le député, je vous répondrai à la fois sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif.

Sur le plan qualitatif, d'abord, nous nous sommes attachés, c'est vrai, au cours de l'année 1993 à cibler les contrats emploi-solidarité sur les publics les plus fragilisés : chômeurs de très longue durée, RMIstes au chômage depuis plus d'un an, handicapés, jeunes. C'est ainsi que le pourcentage de ces bénéficiaires est passé de 45 à 60 p. 100 du total des CES. Nous avons souhaité ne pas porter atteinte à l'effort développé en faveur de l'alternance pour les jeunes, grâce aux divers contrats d'alternance, ni minimiser l'effet des mesures complémentaires qui sont comprises dans la loi quinquennale pour l'emploi. Je pense aux CES consolidés, aux contrats d'insertion et aux contrats de retour à l'emploi qui se sont largement développés.

Sur le plan quantitatif, ensuite, j'ai effectivement donné des instructions pour qu'on assouplisse le dispositif à l'égard des jeunes, en particulier des jeunes non qualifiés.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est ainsi que j'ai sollicité et obtenu de mon collègue M. le ministre du budget un effort complémentaire. Il nous a permis d'offrir cette année 25 000 CES de plus et de prévoir un rythme d'attribution, pour les trois premiers mois de l'année prochaine, qui favorisera une plus grande souplesse à l'égard des jeunes les plus exposés. Je crois pouvoir vous dire que tel d'ailleurs devrait être le cas pour toute l'année 1994. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

PORT DE BOULOGNE-SUR-MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Pont.

M. Jean-Pierre Pont. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, l'ouverture du tunnel au printemps prochain va entraîner des effets négatifs pour les ports de la Manche – Boulogne, Calais, Dunkerque et Dieppe – notamment la suppression dans les dix mois à venir de 800 emplois, s'ajoutant aux 1 000 déjà supprimés depuis deux ans. Telles sont les conclusions d'un rapport de la commission de coordination transmanche, qui dépend de la DATAR.

La ville de Boulogne-sur-Mer, que vous connaissez, monsieur le ministre, puisque vous nous avez fait l'honneur d'y venir, se trouve dans une situation catastrophique. En effet, avec un taux de chômage de 21 p. 100, elle détient un des records de France. Le trafic transmanche, je le rappelle, est tombé de 3 millions à 800 000 passagers par an et la chambre de commerce a vu ses recettes diminuer de 40 p. 100 du jour au lendemain.

Or, en janvier 1986, puis en 1992, un fonds de développement du littoral devait être créé – voilà encore un exemple de promesse non tenue des gouvernements socialistes précédents !

M. Charles Ehrmann. Et elles sont nombreuses !

M. Jean-Pierre Pont. Ce fonds devrait permettre de rééquilibrer l'implantation des emplois et des activités après l'ouverture du tunnel.

Monsieur le ministre, quelle politique allez-vous mener pour arrêter cette hémorragie d'emplois dans les ports de la Manche ? Quand le Fonds de développement du littoral va-t-il enfin être créé ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, *ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.* Monsieur le député, je vous confirme tout d'abord que si le gouvernement précédent a très souvent parlé de ce fonds de soutien financier au littoral il n'existe, hélas ! rien de tel.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Je vous précise, ensuite que, très conscient du danger réel qui pèse sur nos compagnies maritimes – au-delà des suppressions d'emplois, c'est la marine française en tant que telle, et son savoir-faire, qui sont en jeu – et très attaché à l'existence des compagnies transmanches, le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour alléger les charges sociales. La moitié des cotisations patronales à l'ENIM sont ainsi supprimées.

S'agissant du port de Boulogne-sur-Mer, le Gouvernement, conscient de la nécessité d'y maintenir l'emploi, a fait figurer, dans le noyau dur du contrat de plan que le préfet de région aura à discuter, un montant minimal d'investissement obligatoire sur les financements d'Etat. J'ajoute, monsieur le député, et vous le savez puisque vous êtes intervenu à plusieurs reprises au conseil régional dans ce sens, que si cette volonté de l'Etat rencontre une volonté régionale – et je ne veux pas en douter – nous sommes prêts à aller très au-delà de ce noyau dur.

J'espère donc pouvoir signer avec vous en janvier prochain, sous la présidence de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, une convention qui permettra au port de Boulogne-sur-Mer de disposer des investissements à sa mesure. Ensuite, nous pourrons réaliser la voie d'accès routière qui permettra de supprimer la succession de feux rouges que nous avons passés ensemble. *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

SOLIDARITÉ ENVERS LES ARTISTES ET INTELLECTUELS DE SARAJEVO

M. le président. La parole est à M. Alain Levoyer.

M. Alain Levoyer. Monsieur le ministre de la culture et de la francophonie, Sarajevo ne sera pas capitale culturelle de l'Europe. Ainsi en a décidé le conseil des ministres de la culture des Douze le 5 novembre dernier en écartant l'idée d'offrir ce titre symbolique à la ville martyre.

Chaque jour, la télévision nous montre les drames vécus en Bosnie-Herzégovine, à quelque deux mille kilomètres de Paris. On cherche à détruire un pays et un peuple, on veut en anéantir l'esprit en faisant disparaître des communautés musulmanes, chrétiennes, juives et orthodoxes qui pourtant, toutes, se considèrent comme bosniaques et n'acceptent pas la folie et la logique destructrices de leurs adversaires nationalistes.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué il y a un mois que vous étiez favorable à l'établissement d'un couloir de liberté permettant aux intellectuels et artistes bosniaques de sortir de Sarajevo pour briser le blocus moral et intellectuel dont ils sont victimes. Vous avez ajouté que vous soutiendriez toutes les actions de solidarité en ce domaine.

Concrètement, comment pensez-vous faire aboutir ces actions et à partir de quand ?

Lors d'un bombardement récent, un groupe d'enfants fut massacré. Il n'y eut qu'un survivant. Celui-ci, le soir, interrogea sa mère : « Maman, est-ce ma faute si je suis resté vivant ? »

Monsieur le ministre, cette anecdote, très symbolique, mérite une bonne réponse. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

M. Jacques Toubon, *ministre de la culture et de la francophonie.* Monsieur Levoyer, je vous remercie d'abord pour le ton de votre question.

Comme tout le monde, nous sommes atterrés de ce qui se passe en Bosnie et en particulier à Sarajevo. Bien entendu, le ministre de la culture et de la francophonie est, plus que d'autres, sensible au blocus culturel auquel est soumise cette ville qui reste une des capitales culturelles de l'Europe centrale et méridionale et un pont entre les cultures de l'Occident et de l'Orient.

Je ne méconnais nullement l'importance des aspects diplomatiques, militaires et humanitaires du drame de l'ex-Yougoslavie. Mais je crois que nous devons tout faire pour qu'en matière de culture, d'art et de pensée, Sarajevo demeure libre. C'est la raison pour laquelle, tout de suite après que le conseil des ministres de la culture de l'Union européenne n'a pas cru bon, dans sa réunion du 5 novembre, de retenir la candidature de Sarajevo, présentée par les villes d'Anvers et de Lisbonne, comme capitale culturelle de l'Europe pour les trois premiers mois de l'année 1994, le gouvernement français a décidé de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que la liberté culturelle puisse cependant y régner.

C'est ainsi que j'ai lancé l'idée d'un couloir culturel qui permettrait aux artistes, aux universitaires, aux intellectuels de toutes les disciplines de Sarajevo de venir exprimer leurs idées sur le conflit, mais aussi, plus simplement, de témoigner par leur art –, peinture, sculptures, mise en scène ou musique, – à Paris et dans le reste de notre pays.

Nous prenons les dispositions nécessaires à Genève avec le HCR, à New-York avec les Nations unies, à Belgrade et, naturellement, avec le gouvernement bosniaque. Cette initiative est soutenue par le ministre de la culture de Bosnie, par l'ambassadeur de Bosnie à Paris, un ancien ministre de la culture, par Ibrahim Spahie, le fondateur du festival de Sarajevo, lequel a débuté hier à Paris et à Sarajevo.

Nous n'allons évidemment pas nous contenter de ce couloir de liberté, d'ailleurs ouvert dans les deux sens, car ceux qui sortiront devront rentrer. Nous aiderons aussi toutes les initiatives en intervenant sur le plan matériel, car, en ce domaine, le moindre geste compte. En collaboration avec le ministre de la défense, nous mettrons ainsi à la disposition de M. Spahie deux générateurs électriques afin que le festival de Sarajevo puisse se dérouler malgré l'absence d'électricité.

Tous les gestes ont leur importance, vous le savez très bien, en particulier dans le domaine de la culture. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES AROMATIQUES

M. le président. La parole est à M. Pierre Hériaud.

M. Pierre Hériaud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Elle a trait aux risques de pollution athmosphérique nés de l'utilisation de l'essence sans plomb dans des matériels inadaptés, lesquels sont très nombreux.

Dans son rapport de 1992, le laboratoire central de la préfecture de police nous fournit des considérations intéressantes. Si, en l'état actuel des concentations observées, la teneur en plomb de l'atmosphère ne pose pas de problèmes pour la santé, il ne semble pas en être de même pour la concentration de substances nées de l'utilisation d'hydrocarbures aromatiques utilisés dans l'essence sans plomb, dont la consommation s'accroît d'autant plus vite qu'elle est utilisée par des propriétaires de véhicules non adaptés, en raison des fortes différences de prix à la distribution.

Pour l'instant, nous ne disposons pas d'études nous montrant l'évolution précise de ces concentrations. Cependant, le problème est si important qu'un comité d'experts en toxicologie s'est saisi du dossier à Bruxelles.

Monsieur le ministre de l'industrie, en liaison éventuellement avec votre collègue M. le ministre de l'environnement, quelles dispositions entendez-vous mettre en œuvre pour que puisse être suivie en permanence la concentration de ces produits dans l'air ? Si un risque réel apparaissait, quelles mesures pourriez-vous prendre au plan industriel pour remédier à cette fâcheuse situation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, *ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.* Monsieur Hériaud, le souci d'offrir aux automobilistes un carburant sans plomb a conduit les pétroliers à chercher des formules de substitution, en particulier à recourir à des hydrocarbures dits « aromatiques », qui permettent de maintenir un indice d'octane relativement élevé.

L'ennui, c'est que l'emploi des hydrocarbures aromatiques – vous l'avez vous-même souligné – a des conséquences indirectes nocives sur l'environnement, puisque leur combustion dégage du toluène et du benzène, en particulier lorsque les véhicules ne sont pas équipés d'un pot catalytique.

La première réponse appartient donc aux pétroliers eux-mêmes qui doivent essayer de trouver des hydrocarbures à indice d'octane élevé, qui ne soient ni aromatiques ni plombés. Nous avons réfléchi à cette question et je puis vous indiquer que des possibilités de substitution existent du côté de l'éthanol et du méthanol d'origine végétale, dont l'utilisation permettrait de ne plus recourir aux hydrocarbures aromatiques. Mais, pour trouver des solutions, il faudra réaliser des investissements de plusieurs milliards de francs. Total et Elf se sont engagés à poursuivre ces études afin de faire régresser l'utilisation des hydrocarbures aromatiques, qui présentent les inconvénients que vous avez évoqués.

Que veut faire le Gouvernement ?

Avec le ministre de l'environnement, Michel Barnier, nous avons le souci de procéder à l'analyse permanente de la qualité de l'air. L'école des mines de Douai, spécialisée dans l'analyse de l'air, réalise un système d'appareillage mobile qui, installé dans les grandes villes, donnerait des analyses en temps réel. Il travaille en en liaison avec le laboratoire central d'analyse de la qualité de l'air. Ainsi les collectivités locales disposeront d'un outil de référence.

Toutefois, seule la substitution rapide, au prix d'investissements lourds, d'autres composants aux hydrocarbures aromatiques, est de nature à apporter une solution. Soyez certain que les premiers concernés, c'est-à-dire les pétroliers, sont parfaitement sensibilisés à ce devoir absolu. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

DÉPÉNALISATION DES DROGUES DOUCES

M. le président. La parole est à M. Henri Lalanne.

M. Henri Lalanne. Ma question s'adresse en priorité à M. le ministre de l'intérieur, car il s'agit avant tout d'une question de sécurité publique, mais elle pourrait tout aussi bien concerner M. le ministre délégué à la santé ou M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

Monsieur le ministre d'Etat, face à la montée de la délinquance due à la toxicomanie dans notre pays, dans une société en crise économique, sociale et morale, quelle pourrait être la place d'une légalisation ou d'une dépénalisation de l'utilisation des drogues dites douces ? En d'autres termes, faudrait-il apprendre à vivre avec la drogue ?

M. Jean Kiffer. Non !

M. Henri Lalanne. On en parle beaucoup aujourd'hui, beaucoup trop à mon sens.

M. Jean-Claude Lefort. Vive Maastricht !

M. Henri Lalanne. Le médecin que je suis, pour avoir vu trop de jeunes détruits par la drogue, ne pourrait que s'opposer à une telle mesure. Nombre de mes confrères partagent mon avis, ici comme ailleurs, car nous savons, nous, qu'il n'y a pas de drogues douces. Leurs utilisateurs sont déjà dans une démarche toxicomanique qui les amène, à terme, dans un état de dépendance d'abord psychique, puis, très vite, physique. Il est prouvé depuis longtemps que toutes ces drogues ont des effets nocifs et persistants sur l'organisme, notamment sur le cerveau.

Il est indispensable que le Gouvernement prenne une position claire sur ce problème. En effet, le fait même d'évoquer la légalisation de ces drogues aux Etats-Unis a développé leur consommation de manière considérable.

M. Jean-Claude Lefort. Et en Espagne !

M. Henri Lalanne. En Suède, dans le même temps, l'interdiction de leur utilisation a permis de mieux lutter contre ce fléau. Rappelons qu'il n'existe pas à ce jour de thérapeutique vraiment efficace face à la toxicomanie.

Comme il s'agit de substances dangereuses pour nos enfants, quelles que soient leur origine sociale et leur éducation, nous devons les protéger.

Monsieur le ministre d'Etat, quelle est la position du Gouvernement sur une éventuelle dépénalisation ou légalisation de ces drogues dites douces ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Charles Pasqua, *ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à question simple, réponse précise : le Gouvernement est contre la dépénalisation et la légalisation de la drogue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le Premier ministre, lors de la constitution du Gouvernement, a clairement indiqué que la lutte contre la drogue serait l'une de ses priorités.

Certes, un débat se déroule dans le pays sur la dépénalisation éventuelle de la drogue. Sur intervention du Premier ministre, le Gouvernement a décidé de confier au professeur Henrion la présidence d'une commission chargée d'engager une réflexion sur le problème de la drogue et de lui présenter des propositions précises. Celles-ci ne sauraient en aucun cas aller dans la voie de la dépénalisation, les expériences menées en ce sens dans certains pays ayant donné des résultats contraires à ceux qui étaient espérés.

Nous souhaitons d'abord que soit définie une politique commune aux douze pays de l'Union européenne.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce doit être notre première démarche *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Plusieurs expériences ont déjà été tentées. En Espagne, on a essayé la dépénalisation, mais on a été obligé de revenir sur cette mesure, compte tenu des dégâts considérables causés sur la santé publique. En Italie, où l'on s'est également engagé dans cette voie, on envisage de revenir en arrière. En fait, il existe une certaine concordance entre les politiques antidrogues menées dans les douze pays européens, à l'exception de la Hollande où l'on constate cependant le développement d'une forte pression de l'opinion publique demandant que ce pays mène une politique proche de celle des autres pays européens.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Cependant, ne nous faisons pas d'illusion : la lutte contre ce fléau, qui est une nécessité, ne sera digne de ce nom que le jour où tous les pays composant l'Organisation des nations unies décideront de mettre la drogue et les trafiquants au ban de l'humanité.

Mme Colette Codaccioni. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Il conviendra également d'aider les paysans qui produisent des plantes permettant de fabriquer de la drogue à cultiver des produits de substitution...

M. Raymond Barre. Voilà !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... et de leur donner de meilleures conditions économiques. Voilà la réalité du problème. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

REJETS DE DÉTONATEURS SUR LE LITTORAL

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'environnement.

Monsieur le ministre, après avoir reçu au cours des dernières semaines des sachets de pesticide, le littoral français est une nouvelle fois, depuis vendredi dernier, frappé par une catastrophe puisque des milliers de détonateurs sont rejetés par la mer sur les côtes de Bretagne, de Loire-Atlantique et de Vendée. Des fûts contenant des produits toxiques ont également été découverts. Cette catastrophe prouve, une fois de plus, la vulnérabilité de nos côtes et nous interpelle fortement tant sur l'origine de ces accidents que sur leurs conséquences.

Des moyens importants en hommes et en matériels ont été mis en œuvre pour récupérer le maximum de ces engins redoutables. Après un traitement de première urgence, il restera à mesurer d'une manière très précise l'ampleur des risques encourus et les conséquences de cet accident, tant sur le milieu naturel maritime que sur la vie économique de ces régions, laquelle est étroitement tributaire du tourisme.

Monsieur le ministre, je sais que vous suivez l'évolution de la situation. Vous étiez hier sur les lieux et je vous en remercie. Cependant, les faits appellent de ma part plusieurs interrogations.

Peut-on penser que les moyens mis en œuvre permettront d'écarter définitivement le danger ? Quel sera le coût de l'opération ? Qui devra l'assumer ? Enfin, que compte faire le Gouvernement pour améliorer le contrôle de la circulation des navires et proposer une réglementation internationale plus stricte, afin de mettre hors d'état de nuire certains bâtiments douteux qui constituent un danger permanent pour nos côtes ?

Nous attendons des réponses à ces questions, car nous ne pouvons plus supporter de voir notre littoral ainsi souillé et accepter qu'il continue d'être une véritable poubelle de tous les dangers. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. Michel Barnier, *ministre de l'environnement.* Monsieur le député, depuis vendredi, en effet, les plages de Bretagne, de Loire-Atlantique et de Vendée sont souillées par plusieurs milliers de détonateurs. J'en ai apporté un. Il a explosé tout seul contre un rocher, sans qu'il y ait eu besoin de le faire sauter.

Selon les informations dont je dispose, le conteneur qui est passé par-dessus bord il y a plusieurs semaines, semble-t-il, d'un navire chypriote venant d'Allemagne et voguant vers la Tanzanie, contenait 35 000 de ces détonateurs. Au moment où je vous parle, 3 544 ont été récupérés !

Le fait qu'un de ces détonateurs ait sauté tout seul démontre que leur manipulation est dangereuse. Ils peuvent, en effet, exploser, en cas d'imprudence, dans la main d'un enfant ou d'un promeneur. Voilà pourquoi, sous l'autorité des préfets des quatre départements concernés, plusieurs milliers d'hommes, auxquels je veux rendre hommage au nom du Gouvernement, travaillent, marée après marée, pour ramasser tous ceux qu'ils peuvent récupérer. Ces opérations se poursuivront jusqu'au moment où il n'y aura plus de danger. Tout est fait pour que, en toute hypothèse, les plages atlantiques actuellement souillées retrouvent le plus vite possible, en tout cas avant la prochaine saison touristique, leur qualité et leur sécurité.

Au-delà des problèmes que pose cette opération immédiate, menée dans l'urgence, et pour la réalisation de laquelle les pouvoirs publics, les communes, l'Etat font le nécessaire, bien des questions demeurent en suspens.

Moi aussi, j'en ai assez, monsieur le député, comme Bernard Bosson, de voir les plages françaises victimes de certains bateaux irresponsables et de cargaisons anonymes.

M. Jean-Claude Lefort. A chaque fois, on dit cela !

M. le ministre de l'environnement. Nous en avons assez que les plages françaises soient touchées par des pollutions provoquées par certaines cargaisons ou par des conteneurs passés par-dessus bord, sans que l'on sache exactement à quel moment cela s'est produit et ce qu'ils contiennent.

Le Gouvernement va donc une nouvelle fois, comme il l'a déjà fait, agir au plan national et à l'échelon international afin que l'on renforce les mesures de surveillance des bateaux. Il est indispensable que l'on soit informé avec précision des accidents qui surviennent et du

contenu des cargaisons qui passent par-dessus bord. Nous devons être alertés en temps voulu afin que nous puissions mettre en place des mesures de prévention.

Sous l'autorité de Bernard Bosson, des propositions seront élaborées par le prochain comité interministériel de la mer, au mois de janvier. La France les transmettra une nouvelle fois à l'Organisation maritime internationale en demandant le renforcement de certaines règles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

AIDE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. S'agissant de l'aide à l'enseignement privé, je voudrais citer l'exemple d'Auxerre.

La ville possède un très bel établissement privé, le lycée Saint-Joseph. En 1968, nous l'avons transféré, développé, modernisé, avec l'aide de la ville et du département et avec l'accord de l'Etat. En 1989, donc tout récemment, nous avons construit un gymnase et modernisé des salles. De mémoire, je puis vous indiquer que cette opération a coûté environ 2 millions de francs, la ville ayant versé une subvention de 450 000 francs.

M. Robert-André Vivien. Mais il nous raconte sa vie !

M. Jean Proriol. Pas toute !

M. Jean-Pierre Soisson. Cette dépense a été inscrite au budget municipal et approuvée par l'autorité administrative.

M. Jean-Claude Lefort. Intéressant !

M. Jean-Pierre Soisson. Mes chers collègues, la loi Falloux tombait lentement en déshérence. Il ne fallait donc pas rouvrir le débat. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Marc Le Fur. Qui le prouve ?

M. Jean-Pierre Soisson. Il conviendrait de calmer le jeu et de ne pas alimenter le feu.

M. Daniel Pennec. Qu'a fait Rocard en 1984 !

M. Jean-Pierre Soisson. Pour calmer le jeu, il serait bon que le Premier ministre propose lui-même au Président de la République de demander une nouvelle délibération du texte, laquelle devrait alors être précédée du dialogue et de toute la concertation nécessaires. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Robert-André Vivien. De quoi se mêle-t-il ? Il n'est pas au Gouvernement !

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur Vivien, je parle sans passion et j'aimerais que l'Assemblée, notamment vous-même, m'écoute aussi calmement.

M. Robert-André Vivien. Je vous écoute avec indignation !

M. Jean-Pierre Soisson. Je parle sans notes, moi !

Pour finir, je vous souhaite un bon Noël et j'espère qu'il vous rendra plus tolérant ! *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

M. Robert-André Vivien. Vous dites n'importe quoi !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale.* Monsieur Soisson, je vous répondrai sans aucune passion et en vous remerciant du ton que vous avez adopté.

M. Daniel Pennec. Pour une fois !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je n'aurais osé rêver meilleure démonstration des raisons pour lesquelles il convenait que la loi fût changée.

M. Michel Berson. Il ne fallait pas le faire !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous qui avez occupé des responsabilités gouvernementales dans plusieurs équipes...

M. Robert-André Vivien. Dans toutes les équipes !

M. Jean Proriol. Dans toutes les écuries !

M. Jean-Louis Idiart. Quelles interruptions pitoyables !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... venez de déclarer devant l'Assemblée nationale que vous ne respectiez pas la loi. Vous nous avez appris qu'à Auxerre, commune et département avaient financé des investissements dans un établissement privé sous contrat et parce qu'il fallait les faire.

M. René Couanau. Clandestinement !

M. le ministre de l'éducation nationale. Une loi à ce point archaïque, irrespectée, méprisée par les élus et injuste, il fallait la changer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures dix, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

QUALITÉ DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

M. le président. M. le président de l'assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 22 décembre 1993.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la reconnaissance de qualité des produits agricoles et alimentaires.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez, agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

Le délai de dépôt des candidatures expirait le mercredi 22 décembre 1993, à quinze heures.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination a pris effet dès l'affichage des candidatures.

La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, *ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.* Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'une demi-heure environ.

M. le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

3

COMMUNICATION DE M. LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX RELATIONS AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, *ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.* Monsieur le président, j'informe l'Assemblée que le Gouvernement a pris la décision de retirer de l'ordre du jour le texte portant diverses dispositions concernant l'agriculture. Il estime en effet qu'il n'est pas possible de trancher aujourd'hui même...

M. Bernard Pons. Pourquoi pas ?

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. ... sur l'amendement, tendant à introduire un article additionnel, déposé par certains députés, car il est extérieur à la finalité du projet en question.

Un comité interministériel se réunissant dans les premiers jours de janvier, le Gouvernement arrêtera sa position à ce moment-là. Le texte sera donc inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire du mois de janvier.

4

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des articles 29 et 48 de la Constitution le Gouvernement fixe comme suit l'ordre du jour de l'Assemblée nationale du jeudi 23 décembre 1993 :

« Le matin :

« - éventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

« - discussion sur rapport de la commission mixte paritaire :

« - du projet de loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature ;

« - du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature ;

« - du projet de loi relatif au nouveau code pénal et à certaines dispositions de procédure pénale ;

« - du projet de loi instituant la société par actions simplifiée ;

« - du projet de loi modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

« - discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction.

« L'après-midi et éventuellement le soir :

« - éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

« - discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture du projet de loi relatif à la reconnaissance de qualité des produits agricoles et alimentaires ;

« - discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la Banque de France, à l'assurance, au crédit et aux marchés financiers ;

« - navettes diverses.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération. »

L'ordre du jour est ainsi établi.

5

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Patrick Ollier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier, pour un rappel au règlement.

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, je regrette d'autant plus la décision du Gouvernement de retirer de l'ordre du jour le projet portant diverses dispositions relatives à l'agriculture qu'il nous a fait travailler en commission dans des conditions un peu difficiles...

Mme Marie-Thérèse Boisseau et M. Jean-Michel Ferrand. Absolument !

M. Patrick Ollier. ... et que nous nous sommes réunis de manière précipitée afin de donner suite à sa demande. Nous l'avons fait avec beaucoup de dévouement, car nous avions le sentiment qu'il s'agissait d'un texte important. Ce matin, l'amendement invoqué par M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale pour justifier le retrait du texte a été adopté à l'unanimité par la commission : nous étions donc fondés à croire que nous irions au bout de la discussion.

Je répète que la commission a beaucoup travaillé et je regrette que ses travaux ne puissent aboutir en séance publique : tel est le sens de mon rappel au règlement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Monsieur Ollier, le Gouvernement vous a entendu, mais vous savez que, en vertu de la Constitution, il est maître de l'ordre du jour de nos travaux.

M. Patrick Ollier. Je voulais souligner le travail accompli par les membres de la commission de la production et des échanges.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

M. Pascal Clément, *ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.* Je tiens à dire à M. Ollier que le Gouvernement apprécie le travail de l'Assemblée nationale, en particulier en cette fin de session, et je veux rendre hommage au président ainsi qu'à tous les membres de la commission de la production et des échanges.

Effectivement, monsieur Ollier, l'amendement en question a été adopté à l'unanimité, et c'est précisément pour cette raison que le Gouvernement veut y réfléchir.

M. Jean-Michel Ferrand. Il met le temps !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. C'est là une preuve de la considération qu'il porte à l'Assemblée ; il prend en compte cette demande qui émane de sa commission de la production.

M. Patrick Ollier. Merci de ces précisions, monsieur le ministre.

M. le président. Vous voyez que l'on peut toujours interpréter le même fait de diverses façons.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. J'ajoute à ce qu'à dit M. Ollier que nous souhaitons que cette affaire puisse aboutir rapidement. Nous regrettons vivement que l'amendement considéré ne puisse être examiné ce soir avec le texte auquel il s'applique. On nous affirme qu'il n'entre pas dans l'objet de ce projet de loi. Or il traite des problèmes de la viticulture, et le projet de loi porte diverses dispositions concernant l'agriculture. Les problèmes de la viticulture sont des problèmes agricoles, on ne peut nier cette évidence ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Le monde viticole, en cette affaire, est désireux d'aller dans le sens du dialogue et de la raison, et tel était bien le sens de cet amendement.

Je crois traduire le sentiment de tous mes collègues en disant que, sur ce point, nous devons très rapidement mettre un terme à un vide juridique extrêmement gênant pour l'activité viticole et l'activité de promotion viticole dans notre pays ; l'enjeu est donc particulièrement important.

Il y a maintenant de nombreux mois que le Gouvernement a été saisi du problème. Nous regrettons que ce texte soit retiré de l'ordre du jour et nous souhaitons que la question soit tranchée dans les premiers jours du mois de janvier. Nous demandons par ailleurs que les députés membres du groupe d'études sur les problèmes de la viticulture et les députés membres de la commission de la production soient associés à la recherche d'une solution. En cette affaire, je le répète, nous souhaitons que le dialogue et la raison prévalent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Au nom du groupe UDF, je regrette que ce texte soit retiré de l'ordre du jour de notre assemblée, d'autant que la commission et, au-delà, les parlementaires qui n'en sont pas membres avaient travaillé dans la bonne direction.

Cela fait plusieurs fois, monsieur le président, que le Gouvernement, alors même qu'un texte difficile a été examiné par l'Assemblée, nous dit qu'il doit encore réfléchir à une question délicate.

Cela fait plusieurs fois également que nous entendons un porte-parole du Gouvernement – souvent, d'ailleurs, le sympathique ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale – nous affirmer qu'une réflexion interministérielle est en cours et qu'elle ira certainement dans le bon sens. Nous aimerions que ce soit la dernière fois aujourd'hui !

Nous comprenons fort bien que, face à un amendement étranger au corps du dispositif qu'il nous a soumis,...

M. Jean-Michel Ferrand. C'est faux !

M. Jean Proriol. ... ou, du moins, qui n'est pas totalement de la compétence du ministre chargé de défendre le texte en discussion, le Gouvernement prenne une telle décision. Tout le monde y trouve peut-être son compte, sauf les parlementaires.

M. Jacques Myard. Et le pays !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Oui, le pays attend !

M. Jean-Michel Ferrand. Nous devons tenir nos engagements !

M. Jean Proriol. Ce texte doit être adopté car, effectivement, le pays l'attend. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mes chers collègues, je crois comprendre que nous aurons une autre session extraordinaire, qui débutera aux environs du 10 janvier 1994. Ce texte sera donc à nouveau soumis à l'Assemblée dans quelques semaines et il n'est pas question d'en reporter l'examen à la session de printemps.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels. 26. rue Desaix. 103931092 – 001293